

Sécurité de la vieillesse

Bien sûr, nous allons accepter cette mesure visant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse de façon à prévoir un rajustement trimestriel de la pension et du supplément de revenu garanti basé sur les hausses trimestrielles de l'indice des prix à la consommation. Pour autant, ces dispositions ne visent que les pensionnés actuels et ne rejoignent en aucune façon les gens âgés de 60 à 65 ans. Dans l'attente d'une politique de revenu garanti, je demande donc au gouvernement qu'il précise ses vues sur l'admissibilité éventuelle et graduelle au régime de la pension de sécurité de la vieillesse des Canadiens âgés de 60 à 65 ans. Je demande au gouvernement qu'il statue sur le sort du citoyen âgé de 60 à 65 ans, dont le conjoint ou la conjointe, déjà âgé de 65 ans ou plus, bénéficie actuellement d'une pension. Dans le cadre des débats actuels, il me semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se doit, s'il dispose d'un moment à la fin des débats, de répondre aux questions formulées par des milliers de Canadiens et de Canadiennes directement en cause. Cette question revient constamment quand nous parcourons nos circonscriptions et que nous avons l'occasion de causer avec la population de diverses couches de la société. Elle préoccupe nos gens et devrait, me semble-t-il, recevoir une réponse du gouvernement, et ce dans le plus bref délai.

La seule mention que l'on peut faire du coût en millions de l'opération ne me satisfait pas comme réponse. Ce n'est pas parce que l'on dit: Ça va coûter un, deux ou cinq millions de plus, qu'on a donné une réponse adéquate à un problème humain, surtout quand on sait quel gaspillage éhonté se pratique dans l'utilisation des deniers publics, et surtout comment les prévisions erronées du ministre actuel des Finances (M. Turner), après correction, permettent à l'État de distribuer davantage, à même le trésor public, sans pour autant augmenter les impôts. Des millions de gens sont canalisés vers l'aide à l'étranger, ou pour d'autres activités dans les pays étrangers, que les rapports qui nous parviennent nous laissent croire qu'il est fort possible que ces fonds ne soient pas distribués comme un homme d'affaires le ferait. Tout cela constitue un dossier sur lequel, moi, en tout cas, j'ai l'intention de me pencher au cours des prochaines semaines, afin de savoir si les fonds du gouvernement canadien distribués par l'ACDI se rendent vraiment à destination et servent vraiment à aider des pays étrangers sous-développés qui en ont besoin.

Si l'on fait mention d'ailleurs, en guise de réponse aux demandes faites ici pour les 60 et 65 ans, de la notion du revenu minimum garanti ou de l'objectif cohérence en matière de sécurité sociale, cette notion, pour être jugée convenablement, devra être précisée et étoffée davantage par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Au fait, je me demande—et c'est peut-être là une autre question à laquelle le ministre pourrait répondre—où nous en sommes rendus depuis la publication du Livre jaune, au printemps dernier, sur la question du revenu minimum garanti.

J'espère bien que le gouvernement nous donnera des explications à ce sujet-là, parce que ce n'est pas un genre de sujet qui devrait être réservé uniquement pour une campagne électorale. Cette question pourrait fort bien être vidée avec intelligence à la Chambre, et pourrait fort bien constituer un objet d'études pour le comité parlementaire.

A tout événement, monsieur le président, le présent projet de loi ne vise que les 65 ans et plus. Avec l'appui, là-dessus, de mes collègues du Crédi social, je demande au gouvernement, dans l'attente du revenu minimum garanti pour tous, de déférer au comité de la Chambre

toute cette question des 60 et 65 ans. Est-ce que c'est financièrement possible? Quelles sont les objections vérifiables? Quelles sont les statistiques là-dessus? De quelle façon est-ce que cela peut s'interpréter dans différentes régions du pays? Quelles décisions devraient être prises, et le budget peut-il permettre de justifier une décision semblable?

● (1700)

Il semble que nous aurions intérêt à aérer toute cette question, en comité de la Chambre, avec les renseignements que le gouvernement possède, et en y ajoutant les nôtres. Que ce comité fasse son étude en priorité, étude qui viserait des recommandations éventuelles qui pourraient être probablement déferées à une conférence fédérale-provinciale portant sur la sécurité sociale.

Ce projet de loi, pour s'attaquer aux 65 ans et plus, fait un pas en avant, en ce sens que l'augmentation déjà accordée à l'Âge d'or voudrait dire une situation un peu meilleure, car cette augmentation ne serait pas rognée complètement par la hausse constante du coût de la vie. Mais le peuple canadien comprendra vite, toutefois, surtout les pensionnés, qu'il ne s'agit pas pour autant d'une hausse réelle et nette. Il ne s'agit pas non plus d'une augmentation du pouvoir d'achat des personnes de 65 ans, mais tout au plus d'une mesure normale et juste visant à maintenir le pouvoir d'achat des prestataires. En cela, monsieur le président, les 65 ans et plus se retrouvent avec l'ensemble de leurs concitoyens, avec le citoyen ordinaire, le petit salarié, le commerçant, toujours aux prises avec les problèmes du coût de la vie.

Les mesures annoncées par le très honorable premier ministre, mesures visant à freiner la hausse du coût de la vie, ne sont qu'une réponse partielle aux problèmes de l'inflation à la dimension canadienne. Et encore, ces mesures ne sont venues qu'une fois le mal fait, une fois la crise à son plus fort. Et nous constatons aujourd'hui comment il s'est avéré opportun que mon parti, vendredi dernier, réussisse à faire amender le bill C-217, de façon à ce que les travailleurs du rail soient mieux traités, face au coût de la vie.

Le gouvernement, monsieur le président, ne s'est pas arrêté suffisamment au sort de la classe moyenne, du Canadien moyen, du payeur de taxes ordinaire, de celui dont l'impôt est déduit à la source, de celui qui ne peut pas tricher le fisc. Cette catégorie de Canadiens est sans aucun doute la catégorie oubliée par le gouvernement actuel. Le gouvernement n'a rien annoncé, par exemple, en ce qui touche les taux d'intérêt sur hypothèques, la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, le transport en commun, les taxes spéciales sur vêtements pour adultes. Au fait, il s'est arrêté à mi-chemin, c'est-à-dire aux vêtements pour enfants. Voilà autant de domaines où, en plus de l'alimentation, se fait sentir la hausse effrénée du coût de la vie. Et pourtant, l'ensemble des Canadiens, qu'ils soient de moins de 60 ans ou plus, s'attendaient à des mesures concrètes dans ces domaines spécifiques. Le gouvernement se sera contenté, malheureusement, d'une approche partielle et de solutions incomplètes, surtout à cause du coût de la vie, mais pour d'autres motifs aussi, motifs qui tiennent à la conception même de notre société.

Les inégalités sociales se perpétuent dans notre pays. Le déséquilibre dans l'accessibilité aux moyens de réussites humaines, ça se perpétue également dans notre pays. Au nom même de la justice sociale, il aura fallu faire davantage, monsieur le président. Pour mieux s'en convaincre, il suffit de lire le message récent publié à l'occasion de la fête du travail par la Conférence catholique canadienne.